



Audience Cabinet MEEM

2 février 2017.

Déclaration liminaire.

Mesdames, messieurs, chers camarades

Depuis 2011, lorsque le moratoire sur les recrutements des OPA a été imposé par Bercy suite au rapport de la cour des comptes, la CGT n'a eu de cesse de demander l'ouverture de discussions sur l'évolution statutaire des OPA, tout simplement car cette condition était imposée par Matignon pour pouvoir pérenniser les recrutements et notre avenir.

Nous avons eu espoir en 2013 lorsque ce dossier statutaire a été inscrit avec un caractère prioritaire à l'agenda social du ministère.

Espoir vite anéanti, ce dossier étant une nouvelle fois bloqué par la Fonction Publique qui portait un projet de quasi statut interministériel d'Ouvriers d'Etat.

En attendant, malgré sa réinscription à l'agenda social 2015 -2016, ni le dossier des OPA ni le quasi statut n'ont vu le jour, ce dernier ayant été enterré une bonne fois pour toute le 18 juillet dernier par le ministère de la fonction publique le jugeant trop complexe à mettre en place.

En attendant, depuis 2012 ce sont plus de 500 postes d'OPA qui ont disparus dans les services et Etablissements publics du ministère.

500 emplois, mais aussi des missions, des compétences faute d'interdiction de recruter.

Pourtant la CGT n'a pas manqué une occasion d'interpeller l'administration et le pouvoir politique sur la situation catastrophique des OPA que cela soit en termes d'emplois mais aussi de niveau salarial, indemnitaire...

Les OPA à qui on collait aisément une étiquette d'ouvriers biens payés, avec un régime de retraite très favorable, sont devenus aujourd'hui les parents pauvres de notre ministère.

Pourtant le 18 juillet, la fonction publique en renvoyant vers chaque ministère le soin de gérer et de faire évoluer les règles statutaires de ses ouvriers d'Etat a pris des décisions :

- Ces règles doivent se rapprocher de celles des fonctionnaires
- Des logiques de déroulement de carrière proches de celles des fonctionnaires
- Une évolution de la rémunération également proche de celles des fonctionnaires (point d'indice)
- Le FSPOEIE ne serait pas remis en cause
- Le moratoire sur les recrutements est levé, c'est à chaque ministère à faire la demande

Depuis 18 juillet, la CGT n'a eu de cesse d'interpeller le ministère pour faire avancer ce dossier :

Dès le 26 juillet, nous avons adressé un courrier à Madame la Ministre

Vous nous avez reçu le 8 novembre Monsieur MOURLON en présence de Mr BILLIOTET qui nous a affirmé que le travail sur le recensement des effectifs, des missions et des besoins en recrutements était fait et qu'il ne restait plus qu'à le mettre en forme.

Mr MOURLON vous aviez pointé l'urgence d'agir et de cranter des décisions avant les prochaines échéances électorales.

Le 8 décembre, nous avons été reçus par la DRH. Nous pensions ce jour là recevoir un projet statutaire pour les OPA mais que nenni, c'est au contraire la CGT qui est arrivée avec la présentation de l'état des lieux suite au transfert dans la FPT mais aussi des études démontrant la chute vertigineuse du niveau salarial, indemnitaire et de retraite des OPA . La comparaison étant faite avec les fonctionnaires territoriaux, puisque que l'on veut nous aligner sur les fonctionnaires, ce qui est fait statutairement depuis l'intégration de l'article 12-1 dans notre décret du 21 mai 1965.

Le 21 décembre nous avons été reçus par monsieur GAZAVE, conseiller social de Madame la Ministre de la Fonction Publique car nous voulions avoir quelques explications sur le rôle de chaque ministère. Il faut mettre fin à ce jeu de pingpong où chacun se renvoi la balle.

Monsieur GAZAVE a été très clair sur plusieurs points :

La fonctionnarisation n'a pas été retenue dans l'arbitrage concernant les Ouvriers d'Etat. Cette solution nécessiterait un dispositif législatif beaucoup trop lourd, quasiment impossible à mettre en place avant les prochaines échéances électorales.

Par contre le statut rénové doit être une proposition portée rapidement par le MEEM.

2 choses ont été arbitrées :

- **Les recrutements**, il rappelle que ce n'est pas la fonction publique qui décide, c'est au MEEM à en faire la demande !
- **Les évolutions de salaires liées aux catégories C et B (PPCR)** qui peuvent être appliquées aux OPA !

Monsieur MOURLON, nous connaissons l'inertie d'un ministère dans une période proche des élections présidentielles. Nous ne faisons pas d'illusion sur la probabilité de faire aboutir un grand projet statutaire qui pérenniserait nos missions et nos emplois.

Revoir notre grille de classification, notre grille salariale, notre régime indemnitaire, notre régime protection sociale, les modalités de calcul de notre retraite etc ...est plus que nécessaire.

De même pour l'hypothèse, d'une fonctionnarisation que nous n'écarterons pas car elle aurait le mérite de ne pas nous enfermer dans un statut avec de faibles effectifs et de nous ouvrir la reconnaissance et les portes de la fonction publique.

Ces grands projets, qui demandent un lourd travail, il en est de la responsabilité de notre ministère s'ils ne se sont pas tenus, il en est de votre responsabilité si rien n'a été fait depuis 2013 mais aussi si nous avons perdu un temps considérable depuis le 18 juillet.

Ce ne sont les documents qui nous été envoyés hier qui nous rassurent car ils partent d'un état des lieux succinct et ne dressent pas un projet réalisable à court ou moyen terme.

Aujourd'hui nous constatons qu'il faut agir immédiatement dans l'urgence et valider ce qui a été acté

1. Obtenir des recrutements en nombre suffisants pour répondre aux besoins urgents des services et EP
2. Revaloriser les salaires pour atteindre le niveau de ce qui a été accordé dans le cadre de PPCR pour les fonctionnaires avec entre autres la suppression de l'abattement de zone et la création d'indemnités de résidence.

Voilà le premier travail qu'il faut acter rapidement.

Il ne faut en rester là et comme vous l'avez dit Mr MOURLON, il faut « cranter » un chantier statutaire tel que prévu par l'agenda social et ceci avant les élections présidentielles.

Nous demandons au cours de cette réunion de formaliser ce chantier de l'agenda social en fixant un calendrier, un périmètre et des objectifs précis tel que prévu par l'instruction gouvernementale du 16 juin 2015.